

LA VOIX DU NORD

Région > Hazebrouck et ses environs > Steenvoorde :

des batardeaux pour aider les habitants à lutter contre les inondations

Publié le 30/08/2013

Par P.P.

Mercredi soir, à la salle des fêtes, les Steenvoordeois étaient invités à prendre part à une réunion publique dont le thème était la lutte contre les inondations. Et plus particulièrement le dispositif des batardeaux.



Venu d'Avignon, Pierre Bories a présenté les barrières anti inondation.

En préambule, Jean-Pierre Bataille, maire, est revenu sur les faits. « Steenvoorde est un point bas et a connu par le passé des épisodes dramatiques, notamment en 1991. Plus récemment, quatre-vingts maisons ont été touchées par les eaux lors de la dernière inondation en date du 5 mars 2012. » L'édile a ensuite rappelé les actions menées. « Nous avons envoyé un courrier aux trois cent six habitations de la ville de Steenvoorde qui sont situées en zone rouge au plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) pour faire le point sur les travaux et les études en cours, leur présenter les barrières anti inondations, leur demander les dimensions des ouvertures de leurs habitations et leur expliquer le système d'alerte téléphonique dont un essai a été réalisé en avril 2013. »

Les Steenvoordeois concernés pourront donc bénéficier de batardeaux, un dispositif pour lutter contre les inondations qui a été présenté par Pierre Bories, gérant de la société Sécurité Confort, basée à Avignon. « Les barrières qui existent en trois dimensions sont d'une étanchéité parfaite et sont utilisées depuis 1997, elles sont faciles d'utilisation et réutilisables, deux minutes sont suffisantes pour installer une unité qui protégera une entrée de maison de la même manière que cinquante sacs de sable », a détaillé Pierre Bories.

Les Steenvoordeois pourront avoir recours à ce dispositif en s'acquittant d'une somme réduite. « Nous avons sollicité de nombreuses subventions. L'Union des syndicats d'assainissement du Nord (USAN) a donné son accord pour un subventionnement de 30 % du montant à hauteur de 1 000 € HT maximum, l'État à hauteur de 20 % du montant HT et la commune a décidé de participer à hauteur de 22 % », a indiqué Jean-Pierre Bataille.

La première commande de barrières anti inondation devrait intervenir fin septembre. Pour cela, trois rendez-vous individualisés auront lieu les 6, 7 et 9 septembre à la mairie pour déterminer précisément les besoins et les facilités éventuelles de paiement.